



(Traduit de la production)

VENEZUELA RENOUELENT POUR LE CANADA ET LE

Le Ministre des Relations extérieures de Venezuela à l'ambassadeur du Canada au Venezuela

CARACAS, le 29 septembre 1958.

4587-D-

CARACAS (Venezuela)

LE MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de votre Note n° 8 en date du 18 septembre 1958, concernant le modus vivendi qui régit les relations commerciales entre le Canada et le Venezuela.

Le note le sentiment de l'honorable Gouvernement canadien en ce qui concerne le modus vivendi susmentionné, ainsi que votre proposition de renouvellement de ce modus vivendi pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1958. Je tiens à vous remercier pour l'information que vous m'avez fournie à ce sujet.

A cet égard, je suis heureux de faire connaître à Votre Excellence que le Gouvernement vénézuélien est du même avis quant à l'utilité de garder le modus vivendi en vigueur. Je suis autorisé, en conséquence, à consentir au renouvellement proposé par votre Excellence. Votre Note a été notifiée au Gouvernement vénézuélien le 29 septembre 1958.

Je tiens à vous remercier pour l'information que vous m'avez fournie à ce sujet. Je suis heureux de faire connaître à Votre Excellence que le Gouvernement vénézuélien est du même avis quant à l'utilité de garder le modus vivendi en vigueur. Je suis autorisé, en conséquence, à consentir au renouvellement proposé par votre Excellence. Votre Note a été notifiée au Gouvernement vénézuélien le 29 septembre 1958.

Je saisis cette occasion pour réitérer à Votre Excellence les assurances de ma très haute et distinguée considération.

R. BOWER

J. L. ARIAS MENDI

Mon Excellence  
Monsieur José Loreto Arias Mendi  
Ambassadeur extraordinaire  
CARACAS

Mon Excellence  
Monsieur Richard Plant Bower  
Ambassadeur extraordinaire  
et plénipotentiaire du Canada  
CARACAS